Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_296-DE

Délibération n° 2026.296

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.296 - Mobilités - Subvention d'équipement - Convention de délégation de compétences transports scolaires - service autonome

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_296-DE

Fougères Agglomération **2026.296**

2026.296 - Mobilités - Subvention d'équipement - Convention de délégation de compétences transports scolaires - service autonome

Fougères Agglomération a confié au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire du Couesnon – devenu « Coopération scolaire de Rives-du-Couesnon et de La-Chapelle-Saint-Aubert » en novembre 2025 - l'organisation du transport scolaire sur les communes de La Chapelle Saint-Aubert, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon et Vendel (délibération 2017.258 du 20 novembre 2017). Il est convenu que la Commune de Rives-du-Couesnon est cheffe de file de cette entente.

L'organisation de ce transport scolaire est encadrée par une convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service régulier public routier créé pour assurer, à titre principal et à l'intention des élèves, la desserte des établissements scolaires (application de l'article L3119-9 du code des transports) – mode autonome.

L'article 7 de cette convention de délégation de compétence prévoit un accompagnement des structures gestionnaires pour l'acquisition de véhicules : « Fougères Agglomération verse une subvention d'équipement pour les véhicules à hauteur de 50% du coût HT. La subvention de fonctionnement prend en compte le solde de la dépense, versé sous la forme de 7 annuités, dans les conditions des frais d'acquisition du véhicule ».

Dans ces conditions et sur sollicitation de la Coopération Scolaire de Rives-du-du Couesnon, Fougères Agglomération a délibéré le 16 décembre 2025 (délibération n°2025.233) le versement d'un montant total de subvention de 181 810,40 euros HT correspondant au coût d'acquisition du véhicule (171 430,64 euros HT) et des équipements éligibles (10 379,76 euros HT pour la boîte automatique, le chauffage, girouettes, caméra de recul, plateforme d'accueil UFR…).

Suite à une erreur de libellé dans la délibération n°2025.233, il est nécessaire de redélibérer le montant du versement pour faciliter son versement. Celui-ci reste inchangé.

Conformément à la convention mentionnée ci-dessus, le versement se fera de la manière suivante :

- Une première subvention de 103 891,66 euros HT ; correspondant à 50 % du coût d'acquisition avec les options susmentionnées (90 905,20 euros HT) et à 1/7^{ième} des annuités (12 986,46 euros HT).
- Des subventions d'un montant de 12 986,46 euros HT par an durant 5 annuités et une dernière 12 986,44 euros HT.

Les modalités de versement de cette subvention sont définies à l'article 8 de la convention de délégation de compétence.

Il est rappelé que l'article 7.1.1.3 précise que Fougères agglomération ne prend pas en charge les frais de carte grise ni les frais de garantie supplémentaires.

Vu l'avis de la commission Mobilité du 12 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 103 891,66 euros à la commune de Rives-du-Couesnon en sa qualité de gestionnaire de la coopération scolaire Rives-du-Couesnon-La Chapelle-Saint-Aubert.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_296-DE

- **D'APPROUVER** le versement du solde de la subvention en 5 annuités de 12 986,46 euros et d'une annuité de 12 986,44 euros
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET